



Communiqué de presse – Conseil provincial du 24 septembre 2024

Un projet de budget 2025 prudent

250 MILLIONS EN FAVEUR DES ZONES DE SECOURS EN SIX ANS : MISSION ACCOMPLIE

Le projet de budget 2025 présenté ce 24 septembre devant le Conseil provincial du Hainaut affiche un très léger boni de 21 299 €. Essentiellement technique pour ne pas engager la prochaine majorité provinciale, ce budget est aussi l'occasion d'un bilan. Entre 2018 et 2025, la Province de Hainaut a dégagé 250 millions en faveur du financement des zones de secours. Un fameux bol d'air pour les communes hainuyères et une participation significative à la sécurité des citoyens !

Le projet de budget défendu par le Président du Collège provincial Serge Hustache s'élève à plus de 800 millions (enseignement compris). Il intègre une nouvelle intervention de 52.1 millions en faveur des zones de secours. Cette somme est équivalente à celle de 2024.

« Plusieurs études ont déjà montré que la reprise de ce financement par les Provinces est une réforme anticonstitutionnelle qui ne repose que sur la bonne volonté des Provinces », rappelle Serge Hustache. Dans ce dossier essentiel, les Provinces sont unanimes pour dire – via l'Association des Provinces Wallonnes (APW) - qu'elles seront dans l'impossibilité d'aller au-delà d'un financement équivalent au Fonds des Provinces ; ce qui, pour le Hainaut, représente 72 millions selon les chiffres actuels. Le Hainaut n'entend pas désinvestir dans d'autres missions de service public tout aussi indispensables que la sécurité civile. L'enseignement, la formation, l'action sociale, la culture et le développement territorial restent inscrits dans l'ADN provincial.

Une diminution de 7.6 % du personnel

Pour trouver des moyens en évitant la ligne rouge des licenciements, la Province de Hainaut a appliqué un plan d'économies dès 2021. Suppression d'activités, synergies internes, mutualisations des ressources et moratoire sur le personnel en ont été les clés de voûte. *« En trois ans, le nombre d'équivalents temps plein a été réduit de 347 unités, soit une baisse de 7.6% du personnel. L'objectif annoncé est pratiquement atteint ».*

Le personnel et son expertise sont la richesse de la Province qui a réussi à maintenir un niveau de qualité équivalent dans les services rendus grâce à un véritable travail collectif. Malgré tout, le personnel et les pensions continuent à peser. Ils constituent 64% des dépenses ordinaires, essentiellement dans les secteurs primordiaux de l'action sociale et de l'enseignement.

La hausse généralisée des dépenses de pension et les coûts qu'engendrera la réforme wallonne de la fonction publique n'incitent pas à l'optimisme en dépit des efforts accomplis.

L'intention provinciale est donc de poursuivre le moratoire mais également son plan PEP'S, d'économie d'énergie. Lancé au plus fort de la crise énergétique, il a permis d'enregistrer des baisses de consommation de 25 à 50% dans les bâtiments provinciaux grâce à une optimisation des heures de chauffe, une diminution des températures et une réorganisation de l'occupation des bâtiments.

Avec un rendement des additionnels au précompte immobilier stable et un fonds des Province en légère hausse, la Province avance donc un projet de budget prudent. Il intègre la constitution de provisions (26.2 millions) réalisée lors d'une récente modification budgétaire pour faire face à l'évolution du dossier des zones de secours.

Le budget extraordinaire, limité à 28 millions d'€, comporte quant à lui deux postes majeurs : 12 millions en faveur de l'entretien, de la mise en conformité et de l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine (180 sites !) et 5 millions consacrés à la lutte contre les inondations.

Des balises pour l'avenir

Et demain ? Serge Hustache martèle ses convictions : *« Les perspectives de 2025 font apparaître une situation difficile qui peut être tenable à condition de poursuivre et appliquer les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'économie « Année créative » ; de plafonner l'intervention des Provinces dans les zones de secours au niveau du Fonds des Provinces ; que la Wallonie ne déstructure pas le mécanisme financier du précompte immobilier ; que des Assises territoriales définissent le champ d'intervention des différents niveaux de pouvoir en Wallonie et ouvrent la voie à une réelle réforme des Provinces ».*

La discussion et le vote du budget se tiendront le 8 octobre prochain.

Deux nouveaux conseillers provinciaux

Le Conseil provincial de ce 24 septembre a par ailleurs accueilli deux nouveaux élus en son sein. A la suite des élections législatives et régionales de juin dernier, madame Natacha Blanchart remplace Isabella Greco pour le district de Charleroi. Dorothee Derodder est quant à elle remplacée par monsieur Christian Ducattillon pour le district de Tournai.

Samaritaine : les délais seront respectés

La reconstruction de nouvelles infrastructures scolaires sur le site de la Samaritaine est l'un de deux gros chantiers provinciaux subventionnés dans le cadre du Plan de Reprise et de Résilience européen (PRR).

Répondant à une question de la Conseillère Ayse Aktas, le Député provincial Eric Massin s'est voulu rassurant quant à l'évolution de ce chantier ambitieux pesant plus de 15 millions. *« Nous avons dû faire face, dès le début du chantier, à un souci logistique non négligeable puisque les 77 containers classes dont nous avons besoin pour assurer les cours de nos étudiants, n'ont malheureusement pas pu être livrés dans les délais par l'entreprise retenue lors du marché public. Néanmoins, nous avons pu compter sur la solidarité des services provinciaux.*

La situation est depuis rentrée dans l'ordre, toutes les classes containers ont été installées sur le site de la Samaritaine et tous les élèves ont pu revenir sur le site. Les travaux, n'ont, jusqu'à ce jour pas subi de retard majeur sur le planning initialement prévu. La partie démolition est totalement terminée et la partie reconstruction a déjà démarré. Aujourd'hui, en fonction des phases de travaux déjà réalisées et si tout continue à se dérouler comme prévu, nous pourrions respecter les délais très serrés imposés par le PRR et donc envisager une réception provisoire le 30 juin 2026 ».

Fermeture de la Vigie : plus aucun étudiant en attente de logement

Le site provincial de l'Université du Travail à Charleroi fait l'objet d'une mutation profonde. Plusieurs chantiers visant à l'amélioration du cadre de vie sur ce site majeur de l'enseignement sont aboutis ou en cours.

Dans le cadre de cette remise en état général, l'internat de la Tour de la Vigie a fait l'objet d'une attention des services techniques de la Province en vue notamment d'améliorer la qualité des blocs sanitaires. Les études préparatoires ont révélé de potentielles carences en matière de protection contre l'incendie.

Particulièrement soucieuse de la sécurité des étudiants hébergés dans l'internat, la Province de Hainaut a décidé de fermer l'accès au bâtiment.

Interrogé par la situation actuelle de ce dossier par le Conseiller provincial Luc Parmentier, le Député Eric Massin a rappelé les mesures prises depuis juillet pour pallier la nécessaire fermeture de l'internat, confirmée par la zone de secours.

« 95 étudiants de la Haute Ecole Hainaut-Condorcet avaient réservé un logement au sein de l'internat pour 2024-2025. Leur situation a constitué la priorité de la Province de Hainaut. Afin de les accompagner dans la recherche urgente d'une solution de logement alternative, une cellule d'accompagnement a été mise en place, avec l'appui de trois assistantes sociales. Elle a été en contact avec 89 d'entre eux ». Il apparaît que 61 ont maintenant trouvé un kot, 27 ne sont plus concernés, ayant changé d'orientation. Plus aucun étudiant n'est donc en attente d'un logement. Le personnel d'encadrement de l'internat, constitué de cinq éducateurs, a été affecté dans des établissements scolaires de Charleroi et du Centre.

Les bureaux du CPMS 1 provincial de Charleroi ont été repositionnés dans le bâtiment voisin dit le Variel.

Concernant le devenir de ce bâtiment emblématique, un groupe de travail de l'administration provinciale travaille sur les différentes pistes possibles qui seront proposées aux autorités politiques.

Le harcèlement scolaire : une préoccupation de la Province de Hainaut et des mesures dans ses écoles

Le harcèlement scolaire, en Europe, toucherait 8 à 15 % des jeunes scolarisés. Comme l'a rappelé le Conseiller provincial David Jadoul, il prend de nombreuses formes et ses conséquences peuvent être dramatiques.

La Fédération Wallonie Bruxelles a fixé, par décret, une procédure pour signaler et prendre en charge les situations de harcèlement et cyberharcèlement scolaire. Dans l'enseignement organisé par la Province de Hainaut, des mesures avaient été mises en place bien avant l'entrée en vigueur du décret.

« Le Règlement d'Ordre Intérieur de notre enseignement a été modifié afin d'intégrer l'obligation des écoles en matière de signalement d'harcèlement ou de cyberharcèlement, souligne le Député provincial Pascal Lafosse. De longue date, les équipes éducatives ont été formées à des outils et méthodes de prévention et d'intervention, avec l'appui de CAPP-Hainaut notamment. »

Concrètement, on parle de cercles de paroles, de discipline positive pour établir un climat de confiance. Dans les écoles provinciales, la méthode de la préoccupation partagée, non blâmante, non sanctionnante, est privilégiée afin que la personne harceuse prenne conscience des conséquences de son comportement.

Plusieurs établissements provinciaux s'appuient sur des cellules privilégiant le bien-être et l'accrochage. A La Louvière, certains sont suivis par l'équipe de Bruno Humbeeck, de l'UMons. Six écoles bénéficient du programme-cadre de la Fédération Wallonie Bruxelles, s'appuient ainsi sur un accompagnement et des formations spécifiques ou collaborent avec le CRIH (Centre de Référence et d'Intervention Harcèlement).

A Mons, l'IESPP fait partie du projet de prévention au harcèlement et cyberharcèlement qui a vu le jour suite à l'appel à projet de la ville de Mons "CyberHelp. A Charleroi, les écoles sont inscrites au programme cadre de la Fédération, pour un suivi pendant quatre ans. A la Samaritaine, par exemple, une cellule harcèlement-écoute a été créée au sein de l'école.